



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4676

Lundi 07 Septembre 2009

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 3 828.27

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base I 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : + 0,27%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 32,36%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE I 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	2710,59	0,20%	33,26%
8300	INDICE DES BANQUES	2487,46	0,10%	32,54%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	3830,60	0,82%	28,60%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3049,87	1,42%	36,06%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4094,92	1,20%	46,23%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1909,93	-0,23%	20,11%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	1998,99	-1,23%	50,83%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1064,45	-0,92%	39,83%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	857,62	-1,16%	24,46%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1717,69	0,36%	30,28%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	5,600	14-04-2009	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	192,000	192,000	193,800	193,980	192,000		
2	1	0,600	18-06-2009	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	11,610	11,610	11,620	11,700	11,610		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	2,200	2,200	2,260	2,260	2,200		
4	20	1,800	22-06-2009	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,000	30,600	30,620	30,620	30,600		
5	1	0,300	27-04-2009	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	5,200	5,250	5,200	5,250	5,200		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	21,240	21,290	21,500	21,780	21,100		
7	10	0,900	15-06-2009	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	52,600	52,380	52,000	52,380	52,000		
8	5	0,600	05-06-2009	BH - Banque de l'Habitat	25,680	25,290	25,700	25,700	25,250		
9	5	0,735	22-06-2009	TL - Tunisie Leasing	24,000	24,000	24,000	24,100	24,000		
10	10	3,000	10-06-2009	BT - Banque de Tunisie	91,700	91,700	91,700	91,980	91,000		
11	5	0,400	13-07-2009	STB - Société Tunisienne de Banque	11,800	11,800	11,760	11,810	11,760		
12	5	0,400	02-06-2009	BNA - Banque Nationale Agricole	9,200	9,200	9,200	9,200	9,200		
13	10	1,100	19-06-2009	AMEN BANK	47,170	47,990	49,420	49,420	47,170		
14	1	0,170	28-05-2009	ATB - Arab Tunisian Bank	7,300	7,300	7,300	7,350	7,300		
15	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	17,400	17,400	17,400	17,500	17,390		
16	5	1,500	01-07-2009	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	34,000	34,000	33,500	34,000	33,500		
17	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,940						
18	5	0,725	23-04-2009	CIL - Compagnie Internationale de leasing	22,750	23,400	23,000	23,400	22,750		
19	1	0,150	01-06-2009	ATL - Arab Tunisian Lease	4,120	4,100	4,130	4,130	4,100		
20	1	0,250	01-06-2009	PGH - Poulina Group Holding	6,780	6,700	6,850	6,850	6,700		
21	10	19,300	13-07-2009	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	133,500	133,500	133,000	134,000	133,000		
22	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	92,000	92,990	91,700	92,990	91,310		
23	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	15,120	15,120	15,040	15,150	15,020		
24	10	1,000	30-06-2009	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	94,000	94,900	93,900	94,900	92,160		
25	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	1,310	1,300	1,300	1,300	1,280		
26	5	0,300	31-07-2009	ELECTROSTAR	6,330	6,250	6,250	6,250	6,200		
27	5	0,300	01-07-2009	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,000						
28	5	0,700	13-07-2009	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	17,400	17,590	17,570	17,590	17,570		
29	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,010	2,010	2,010	2,050	2,010		
30	1	0,150	08-06-2009	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,020	3,030	3,050	3,090	3,030		
31	1	0,350	10-06-2009	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	12,200	12,200	12,000	12,200	12,000		
32	1	0,120	01-07-2009	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,400	3,400	3,330	3,400	3,330		
33	5	0,350	10-06-2009	EL WIFACK Leasing	11,300	11,300	11,300	11,300	11,300		
34	1	0,290	01-06-2009	Société ESSOUKNA	5,570	5,600	5,490	5,600	5,470		
35	1	0,270	04-05-2009	ADWYA - Société Adwya	8,500	8,540	8,590	8,610	8,540		
36	1	0,250	20-05-2009	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,320	5,310	5,380	5,380	5,300		
37	1	0,600	15-07-2009	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	10,610	10,610	10,820	10,840	10,610		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
38	25	10,500	23-06-2009	Air Liquide Tunisie	254,990				
39	5	1,060	20-05-2009	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	46,620				
40	10	1,500	27-03-2009	Placements de Tunisie - SICAF	38,210				
41	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,610			S	
42	5	2,000	08-05-2009	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	65,000	65,000	65,000		
43	10	3,500	31-07-2009	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	49,200				
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,040				
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	28,000			B	27,160
46	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	1,980				
47	1	0,100	06-07-2009	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,510			H	1,550
48	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	20,700	21,300	21,300		
49	5	0,500	31-07-2009	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	12,280				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
50	5	0,500	31-07-2009	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	10,600			B	10,290
51	1			Société SERVICOM	3,300	3,210	3,210		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA									
52	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010					
53	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014					
54	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014					
55	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015					
56	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012	109,000	109,000			
57	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013					
58	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016					
59	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022					
60	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017					
61	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018					
62	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B0313	11-03-2013					
63	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016					
64	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019					
65	BTA 2ANS 4,3% AOUT 2011	V. F. : 1 000 Dinars	B0811	05-08-2011					
LES EMPRUNTS									
66	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2009	100,000			
67	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 5ans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012	18-01-2009	100,000			
68	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2008	100,000			
69	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014		100,000			
70	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2009	100,100			
71	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
72		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2008	100,000			
73		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2008	100,000			
74		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2008	100,710			
75		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2008	100,010			
76		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2009	101,010			
77		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2009	100,010			
78		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2008	100,000			
79		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2008	100,000			
80		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2009	100,040			
81		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2009	98,740			
82		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2009	100,010			
83		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2009	100,010			
84		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013		100,000			
85		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013		100,000			
86		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014		100,000			
87		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014		100,000			
88		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014		100,090			
89		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014		100,000			
90	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2009	100,000			
91		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2009	100,000			
92		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2009	100,000			
93		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025		100,000			
94	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024		100,000			
95	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2009	100,000			
96		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2009	100,000			
97		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023		98,800			
98		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028		100,000			
99	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2009	100,000			
100		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2009	100,000			
101		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2009	100,000			
102		EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2009	100,000			
103	C I L	EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2008	100,000			
104		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2008	100,000			
105		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2009	100,010			
106		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
107		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2008	100,000			
108		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2008	100,000			
109		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2008	100,000			
110		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2008	100,000			
111		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2009	100,060			
112		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2009	100,010			
113		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/11/0	CL51F	14-10-2012	14-10-2008	100,060			
114		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2008	100,000			
115		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2009	100,010			
116		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2009	100,010			
117		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2009	100,000			
118		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2009	100,000			
119		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2009	100,000			
120		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2009	100,000			
121		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019		100,000			
122		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019		100,000			
123	BTKD	EO BTKD 2006 5ans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011	18-12-2008	100,510			
124	ATL	EO ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
125		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
126		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2009	100,010			
127		EO ATL 2007-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 31/08	AT7F1	31-08-2012	31-08-2009	100,060			
128		EO ATL 2007-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT7V1	31-08-2012	31-08-2009	100,010			
129		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2009	100,010			
130		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2009	100,000			
131		EO ATL 2008-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2009	100,000			
132		EO ATL 2008-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2009	100,000			
133	MEUBLATEX	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2008	100,000			
134	S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2008	100,000			
135		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2008	100,000			
136	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012	31-03-2009	101,010			
137		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012	30-09-2008	101,510			
138	ATTIJARI	EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2009	101,200			
139	LEASING	EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLAF	20-02-2011	20-02-2009	101,010			
140		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2009	100,000			
141		EO GL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 12/01	OGL41	12-01-2010	12-01-2009	100,010			
142	AIL	EO AIL 2005 Tr. 1 Gar. BNA 5ans AP 6,5%	OAI5A	16-08-2010	16-08-2009	101,010			
143		EO AIL 2005 Tr. 2 Gar. BTKD 5ans AP 6,5%	OAI5B	16-08-2010	1				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
163	UNION DE	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 1	Gar. BNA 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUFA	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
164	FACTORING	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 2	Gar. AB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUBF	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
165		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 4	Gar. AB 5ans AP à TMM+1% j. Le 01/09	OUBV	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
166		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 3	Gar. ATB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUCF	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
167		EO UNIFACTOR 2006 Fixe	5ans AP à 6,5% j. Le 30/11	OUF6F	30-11-2011	30-11-2008	100,000				
168		EO UNIFACTOR 2006 Variable	5ans AP à TMM+1% j. Le 30/11	OUF6V	30-11-2011	30-11-2008	100,000				
169		EO UNIFACTOR 2008 Fixe	5ans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUF8F	14-03-2013	14-03-2009	100,000				
170		EO UNIFACTOR 2008 Variable	5ans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUF8V	14-03-2013	14-03-2009	100,000				
171	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. A	5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6A	30-06-2011	30-06-2008	99,500				
172	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. B	5 ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6B	30-06-2011	30-06-2009	100,000				
173	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A	Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2009	100,000				
174	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B	Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2009	100,000				
175	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A	Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2008	100,000				
176	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B	Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2008	100,000				
177	-STM-	EO STM 2007 Tr. C	Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2008	100,000				
178		EO STM 2007 Tr. D	Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2008	100,000				
179		EO STM 2007 Tr. E	Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2008	100,000				
180	Hannibal Lease	EO HL 2008-I	Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2009	100,000				
181		EO HL 2008-I	Variable 5ans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2009	100,000				
182	Société	EO SIHM 2008 Tr A	Gar. ATTJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015		100,000				
183	d'investissements	EO SIHM 2008 Tr B	Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015		100,000				
184	Hôteliers El	EO SIHM 2008 Tr C	Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C	12-09-2015		100,000				
185	Mouradi -SIHM-	EO SIHM 2008 Tr D	Gar. BNA 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8D	12-09-2015		100,060				

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
186	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1	Parts P1 2.89 ans à TMM + 0,5%	FIB1I	Janvier 2012	15-08-2009	100,00				
187		FCC BIATIMMO1	Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	FIB12	Octobre 2016	15-08-2009	100,00				
188	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2	Parts P1 3.21 ans à TMM+ 0,5%	F2B1I	Juillet 2013	15-08-2009	100,00				
189		FCC BIATIMMO2	Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2B12	Juillet 2016	15-08-2009	100,00				
190		FCC BIATIMMO2	Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2B13	Avril 2020	15-08-2009	100,00				

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
191				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	30,240				
192				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,030				
193				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,270				
194				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	12,300				
195				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,200				
196				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,190				
197				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	0,980				
198				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	3,570				
199				TUNISAIR	(da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,420	0,010	0,010		
200				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,380	0,010	0,010		
201				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,350				
202				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,320	0,010	0,010		
203				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,140	0,100	0,100		
204				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,490	0,050	0,050		
205				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,200				
206				ATTJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,890				
207				ATTJARI BANK	(da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,210				
208				BIAT	(da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,030				
209				BIAT	(da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,380				
210				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,730				
211				BH	(da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,560				
212				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,200				
213				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,770				
214				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLDSDA)	3,060				
215				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,630				
216				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TLD02)	7,760				
217				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TLD03)	5,540				
218				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TLD04)	4,150				
219				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLD07)	0,480				
220				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLD08)	0,450				
221				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLD09)	0,420				B
222				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	23,720				
223				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	76,620				
224				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	31,930				
225				BT	(da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	72,830				
226				BT	(da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	45,850	45,500	45,500		
227				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	171,210				
228				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	97,840				
229				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	83,860				
230				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	55,910				
231				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	40,660				
232				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	30,760				
233				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	27,850				
234				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	25,170				
235				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	26,070				
236				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	21,250				
237				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,260				
238				UBCI	(da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,060				S
239				PBHT	(da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				S
240	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)		3,920				
241				BNA	(da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	0,920				
242	5			BNA	NS lib 50% j 01-01-2009 - BNAS9	6,500				B
243				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	5,200				
244				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	4,470				
245				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,960				
246				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	2,060				
247				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	3,470				
248				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	1,200				
249				ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,730				
250				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,660				
251				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	4,240				
252				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	3,630				
253				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	9,300				
254				SIMPAR	(da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	5,920	4,800	4,800		
255				CIL	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	7,190				
256				CIL	(da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	4,550				
257				ATL	(da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,820				
258				STIP	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,200				
259				SMG	(da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	52,180				
260				SOTETEL	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	5,790				
261				SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	5,440				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS - SUITE	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
273				ATTIJARI LEASING	7,120			B	6,910
274				STEQ	5,990				
275				ELECTROSTAR	1,390				
276				SOTRAPIL	1,480				
277				SOTRAPIL	1,070				
278				SOTRAPIL	0,410				
279				SOMOCER	0,340				
280				SOMOCER	0,220				
281				SOMOCER	0,100	0,090	0,090		
282				GIF FILTER SA	0,340				
283				GIF FILTER SA	0,270				
284				ASSAD	1,810				
285				ASSAD	3,050				
286				SITS	0,400				
287				ADWYA	0,900				
288				TPR	0,460				
289				TPR	0,670			H	
290				SOPAT	0,560				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

MARCHÉ HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
291	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	4,000				
292	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	7,310	7,100	7,100		
293	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	20,000				
294	5	0,700	14-05-2009	SALIM - Société d'Assurances SALIM	4,780				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

MARCHÉ HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
295				AMS	0,490				
296				AMS	0,120				
297				AMS	0,090				
298				AMS	0,090				
299				AMS	0,170				
300				AMS	0,440				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

VALEURS				DERNIERE ÉCHEANCE	ÉCHEANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS								
SOCIETE DJERBA AGHIR				31-03-2010	31-03-2009			
E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04				31-03-2010	31-03-2009			
E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04				01-06-2011	01-06-2009			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		DROITS D'ATTRIBUTION	6.000				
27				ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			0.980				
45	1/20	15-02-94			0.510				
49	1/30	02-05-95			0.330				
29	3/50	03-08-92		BS - Banque du Sud	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA	10	80.000	13-02-2009	80.000		19	ATT- I	30-09-2009	11-09-2009
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	04-09-2009	22.000		30	MAC SA	30-09-2009	11-09-2009
Sté Maille Club S.A.	12	11.220	31-07-2009	18.520		1 000	TSI	30-09-2009	11-09-2009
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF	10	10.000	21-11-2008	10.000		50	BNAC	30-09-2009	11-09-2009

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «LES CIMENTS DE BIZERTE»

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché principal des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société **LES CIMENTS DE BIZERTE** ouvre son capital social au public à hauteur de 20% par augmentation de capital par voie de souscription publique -OPS- et qui sera réalisée aux conditions ci-après :

Admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché Principal de la Cote de la Bourse :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe pour l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

• Décisions ayant autorisé l'opération:

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

• Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

• Droit préférentiel de souscription:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

1- Présentation de la société:

Dénomination : « Les Ciments de Bizerte »

Siège social : Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 01/11/1950

Capital social : 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar entièrement libérées. L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

Objet social : La société a principalement pour objet la fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.

Classification sectorielle selon l'ICB : La société les Ciments de Bizerte fera partie des valeurs appartenant au supersecteur «Bâtiment et matériaux de construction».

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du 10/09/2009 au 30/09/2009 inclus.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2009.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à 11,500 dinars et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliaires:

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres:

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de **8 809 460** actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit **20%** du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégorie A : 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;

Catégorie B : 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;

Catégorie C : 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;

Catégorie D : 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;

Catégorie E : 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix:

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à 11,500 dinars et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres:

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories:

- 60% pour la catégorie A «les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM», soit 5 285 676 actions ;
- 15% pour la catégorie B « les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions ;
- 20% pour la catégorie C «les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions», soit 1 761 892 actions ;
- 4% pour la catégorie D «les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions», soit 352 378 actions ;
- 1% pour la catégorie E «le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte», soit 88095 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- Pour les catégories A, B, C et E : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- Pour la catégorie D: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «LES CIMENTS DE BIZERTE»

(SUITE)

9- Transmission des demandes et centralisation à la Bourse:

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles des états établis par la Bourse, indiquant le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des donneurs d'ordres, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total de donneurs d'ordres; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **vendredi 02 octobre 2009 à 17h00**.

Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

10-Ouverture des plis et dépeillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **lundi 05 Octobre 2009**, à la Commission de dépeillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT, de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépeillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats:

Dès la réalisation de l'opération de dépeillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions de la société «Les Ciments de Bizerte» sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres:

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne commencera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, est mis à la disposition du public sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de la Bourse (www.bvmt.com.tn).

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT - OPR - ET SUSPENSION DE LA COTATION DE LA SOCIÉTÉ PALM BEACH HOTELS TUNISIA - PBHT -

Le Conseil du Marché Financier -CMF- a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les titres émis par la société **PALM BEACH HOTELS TUNISIA - PBHT -**.

Par cette demande, les sociétés Palm Beach Gestion S.A. et Palm Beach Djerba Palace S.A. agissant de concert avec des personnes physiques et morales, détenant ensemble 99,29% des actions ordinaires de la société Palm Beach Hôtels Tunisia et 90,84% de la totalité des actions à dividende prioritaire sans droit de vote, entend lancer une OPR visant l'acquisition des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

A la demande du CMF, la cotation sur les titres émis par la société **PALM BEACH HOTELS TUNISIA - PBHT -** est suspendue à partir du mardi 30 juin 2009.

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 04-09-2009, deux transactions de blocs ont été réalisées :

- 568 200 actions de l'**Union Internationale de Banques - UIB -** à un cours de 17,600 Dinars ;
- 46 000 actions de l'**AMEN BANK** à un cours de 46,000 Dinars.

AVIS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ MAGASIN GENERAL - SMG -

La Société Magasin Général informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social de **3 131 250 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 décembre 2008 et ouverte à la souscription le 31 juillet 2009, conformément à la note d'opération visée par le CMF en date du 17 juillet 2009 sous le n° 09-0658, a été réalisée par l'**émission de 626 250 actions nouvelles** de nominal 5 dinars chacune, totalement souscrites en numéraire au **prix de 60 dinars l'action, soit une prime d'émission de 55 dinars** et totalement libérées à la souscription. Le capital social est ainsi porté à **11 481 250 dinars divisé en 2 296 250 actions nominatives** de 5 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

La date de jouissance en dividendes des 626 250 actions nouvelles souscrites est à compter du 01/01/2009.

Admission et Cotation des actions nouvelles souscrites en Bourse :

A partir du **Mercredi 02 septembre 2009**, les 626 250 actions nouvelles souscrites issues de l'augmentation du capital de la Société Magasin Général seront admises et négociables en bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

ATELIERS MECANIKES DU SAHEL - AMS -

La société Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS- informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire réservée de son capital social de 3 000 000 dinars telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2009, a été réalisée par l'émission de 600 000 actions nouvelles émises au pair, soit 5 dinars l'action sans prime d'émission, souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la société Ateliers Mécaniques du Sahel est ainsi porté à 12 308 400 dinars divisé en 2 461 680 actions de nominal 5 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Cotation en Bourse

Les actions nouvelles souscrites, directement assimilées aux actions anciennes, sont négociables en Bourse à partir du vendredi 28 Août 2009.

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE AUGMENTATION DE CAPITAL

La société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2009 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **20 185 050 dinars à 21 867 125 dinars** par incorporation de réserves d'un montant de 1 682 075 dinars et la création de **67 283 actions nouvelles gratuites** de nominal 25 dinars chacune.

Les actions nouvelles gratuites seront attribuées aux détenteurs des 807 402 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à **raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour douze (12) actions anciennes détenues**, et ce, à partir du **3 septembre 2009**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Conformément à la décision de l'AGE tenue le 17 juin 2009, la société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 06 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie sont négociables en Bourse, droit d'attribution détaché à partir du **03 septembre 2009**.

Les actions nouvelles gratuites, directement assimilées aux actions anciennes, ainsi que les droits d'attribution (Mnémorique : ALQ09 ; Code ISIN : TN0002300465) sont négociables en Bourse à partir du **03 septembre 2009**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution sont pris en charge par la STICODEVAM à partir du **03 septembre 2009**.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE INDUSTRIELLE TUNISIE LAIT AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Industrielle TUNISIE LAIT, réunie le 30 juin 2009, a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 10 MD pour le porter de 30 MD à 40 MD et a délégué les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'opération d'augmentation du capital et d'en fixer les caractéristiques.

Caractéristiques de l'émission

Montant de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 10 MD par souscription en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit 4 dinars l'action. Les actions nouvelles souscrites seront libérées à concurrence du quart lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2 500 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Industrielle TUNISIE LAIT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Les actions souscrites à titre réductible sont attribuées aux actionnaires et aux cessionnaires des droits de souscription, qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital social, et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La souscription aux 2 500 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires débiteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, et ce, du 14 septembre 2009 au 31 octobre 2009 inclus.

Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 31/10/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Souscription publique:

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles, éventuellement non souscrites ni à titre irréductible ni à titre réductible, seront offertes au public du 02/11/2009 au 16/11/2009 inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en Bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 dinar, représentant le quart de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible n° 10 500 002 0219837 788 96 ouvert sur les livres de la STB, agence Sousse-002 et réservé à l'augmentation de capital de Tunisie Lait.

Après répartition les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le 10/11/2009.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2 500 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2009, à hauteur de leur libération, soit le quart.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 7 500 000 actions anciennes composant le capital social actuel de Tunisie Lait inscrites sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées, à partir du 14/09/2009, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT, aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse sur les droits de souscription auront lieu du 14/09/2009 au 31/10/2009 inclus. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM:

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n°TN0003300977 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM, sous le code ISIN n°TN0003300969, durant la période de souscription préférentielle, soit du 14/09/2009 au 31/10/2009 inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.